



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 4 JUILLET 2022

N°2022-21

L'an deux mille vingt-deux et le lundi quatre juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 27/06/2022

Date d’Affichage : 27/06/2022

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Christelle FROMENTEAU donne pouvoir à Valérie BRISSAUD,
Alexandre FRESNEAU donne pouvoir à Yoane MARTINIÈRE,
Loïc CHATILLON donne pouvoir à Francis CHEDOZEAU.

Secrétaire : Tony GRENET

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 +3 pouvoirs

Objet de la délibération : Signature d'un contrat pour une ligne de Trésorerie

Dans l'attente des subventions et dotations de l'État pour le financement des opérations d'investissement, Monsieur le Maire explique avoir sollicité le Crédit Agricole pour le renouvellement de la ligne de trésorerie sur l'année 2021-2022, pour un montant de 150 000 €.

Il rappelle que le précédent contrat signé avec le Crédit Agricole expirera le 7 juillet 2022 et que la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée sur l'année 2022-2023.

L'offre proposée :

- *Montant* : 150.000,00 €

- *Durée* : 12 mois

- *Taux* : EURIBOR 3 Mois moyenné avec un taux plancher 0,00 % + marge de 0,92 % (+ 0,08% par rapport à 2021).

- *Commission d'engagement* : 225€, 0,15 % du montant total de la ligne avec un minimum de perception de 120€. (Prélevé par débit d'office sans mandatement préalable à la prise d'effet du contrat).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole pour l'année 2022-2023.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 4 juillet 2022

Le Maire, Géry WIBAUX



Cwiban

AR PREFECTURE

086-218601862-20220704-D2022_21-DE
Regu le 05/07/2022